

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 avril 2023

OBJET : Désignation des membres pour siéger au comité de programmation du GAL

L'An deux mille vingt trois

Le six avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des Pyrénées sur la commune de Montréal,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : trente et un mars 2023Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Loïc ALBERT à Christian LUCATO, Brice ASENSIO à Francis ANDRIEU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Jérôme DARFEUILLE à André CATHALA, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Michel PUJOL à Éric MISSE.

Monsieur le Président indique que le GAL des Terroirs du Lauragais est un partenaire incontournable de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère pour accompagner la structuration et le développement du territoire.

La stratégie de développement définie pour la future programmation 2023-2027 s'intitule : « Le Lauragais, une ruralité dynamique, innovante et durable ».

Elle se décline en 3 objectifs stratégiques :

- Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires
- Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique
- Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire

Deux fiches actions portant sur la coopération et l'animation territoriales viennent compléter ces orientations prioritaires.

Le GAL des Terroirs du Lauragais assure le pilotage et la gestion du programme LEADER. Il favorise l'émergence de projets et l'accompagnement des porteurs de projets dans la recherche de financement. Il apporte un appui administratif, depuis le montage du dossier jusqu'au paiement des subventions.

Il est piloté par un comité de programmation, organe décisionnaire, constitué de deux collèges : un collège « acteurs publics » composé d'élus des communautés de communes membres et du PETR et un collège « acteurs privés », composé de partenaires locaux du territoire et des consulaires. Faisant suite à la candidature du GAL des Terroirs du Lauragais porté par le PETR au nouveau programme LEADER 2023-2027, la composition du comité de programmation doit être actualisée.

Composé de 30 membres, le comité de programmation du programme 2023- 2027 sera constitué de :
14 membres du collège public : Représentant des 4 EPCI et du PETR selon une répartition équilibrée Aude et Haute-Garonne/ Tarn
16 membres du collège privé : sélectionnés en fonction des orientations prises sur la stratégie LEADER

Pour rappel, les délégués titulaires de la CCPLM sur le programme 2014-2022 étaient Estelle Villespy, Serge Serrano, Brice Asensio, Bernard Breil et en suppléant Dominique Combes-Hoch, Michel Doyen, Sabrina VACHEY, Eric du Fayet de la Tour.

Dans le cadre du nouveau comité de programmation, et afin de respecter la répartition entre le collège public et le collège privé de cette instance, la CCPLM est donc sollicitée pour désigner 3 binômes d'élus pour le collège public du comité de programmation et 1 binôme pour les représentants de l'OTI "Au coeur des collines Cathares" qui siègeront au collège privé.

Au vu de ces éléments,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré

Sur proposition du président,

DESIGNE, pour représenter le conseil communautaire, au titre du collège « acteurs publics» les délégués suivants :

- Estelle Villespy / Hélène Marty
- Serge Serrano / Olivier Julin
- Brice Asensio / Pascale Rastouil

Et pour représenter l'office de tourisme

- Nadine VIALARET/ Michel KUBLER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 18/04/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 19/04/2023

Le Président



André VIOLA.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230406-D202304_11-DE